

Séance publique du 11 février 2008

Délibération n° 2008-4855

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

objet : **Contrat de recherche et de développement avec le laboratoire Edu de l'Institut national des sciences appliquées (Insa) portant sur la quantification de l'impact effet de serre du projet Real**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission écologie urbaine

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 janvier 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Cette délibération fait partie d'un ensemble de trois projets de recherches présentés lors de la séance du conseil de Communauté du 11 février 2008 et axés sur la diminution des émissions de gaz à effet de serre liées aux transports, en préparation du plan d'action du plan climat de la Communauté urbaine.

La délibération relative au contrat de recherche - laboratoire Pacte a pour objectif de déterminer les obstacles que rencontrent les Grand Lyonnais à modifier leurs modes de transports et à moins utiliser leurs véhicules individuels. Ce travail de recherche complète l'exploitation, menée au cours de l'année 2008, de l'enquête ménages déplacement qui déterminera le gisement de réduction de la voiture individuelle sur différentes typologies de déplacements (courts-moyens-longs, etc.). Cette recherche vise à déterminer les économies de CO2 réalisées par la sobriété des déplacements.

La délibération relative à la convention avec Rhônalénergie-environnement-projet Sugre a enfin pour objectif de participer à une recherche portant sur les possibilités d'implantation de filières de carburants alternatifs (biocarburants issus de l'agriculture ou de la fermentation des déchets-électricité-hydrogène) sur le territoire de la Communauté urbaine. Cette recherche vise à déterminer les économies de CO2 réalisées par substitution de carburants alternatifs aux carburants fossiles.

La présente délibération relative au contrat de recherche-laboratoire Edu a pour objectif de quantifier l'impact effet de serre d'une ambitieuse politique publique de transports en commun : le protocole Real. Cette recherche vise à déterminer les économies de CO2 réalisées par la sobriété des déplacements et l'efficacité des transports.

Par délibération en date du 18 décembre 2007, le conseil de Communauté a arrêté les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre que se donne la Communauté urbaine à l'horizon 2020 et 2050.

Par délibération en date du 12 novembre 2007, le conseil de Communauté a approuvé le nouveau plan d'action de l'Agenda 21 qui préconise, dans son action n° 22, d'inciter les services communautaires à évaluer leurs propres projets sur leur contribution à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (quantité évitée) et de mener des actions de sensibilisation sur le changement climatique et une communication spécifique.

Un label plan climat pourra ainsi être attribué aux projets vertueux en termes d'effet de serre, permettant à chaque service de se mobiliser sur cette thématique et permettant également à la collectivité d'avoir une vision transversale sur les économies de CO2 réalisées sur l'ensemble de ses politiques menées.

Le diagnostic des émissions de gaz à effet de serre du territoire de la Communauté urbaine, réalisé pour l'année 2003, montre que 29 % des émissions de CO2 sont imputables au secteur des déplacements. Les déplacements individuels motorisés contribuent pour moitié aux émissions du secteur déplacements. Une partie non négligeable des économies d'émissions de CO2 dans le secteur des déplacements devra donc être réalisée en diminuant l'utilisation de la voiture individuelle par les habitants de la Communauté urbaine.

A ce titre, la participation de la Communauté urbaine dans le protocole d'accord réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (Real) est génératrice d'importantes économies de CO2. Il est ainsi proposé de quantifier les économies de CO2 réalisées par ce projet afin de positionner Real sur un des premiers label plan climat.

Une première approche consistera à faire l'état de l'art en la matière, notamment par le biais de la prise de connaissance des études et recherches (approche bibliographique) existant sur cette question.

La recherche se déroulera ensuite en deux parties qui seront menées en parallèle :

- une quantification des impacts effet de serre de Real par le biais d'une exploitation de l'enquête ménage déplacements 2006 ainsi que des données de fréquentation de l'itinéraire Mâcon-Lyon-Vienne fournies par la SNCF,
- une approche pragmatique par le biais de questionnaires et d'entretiens.

L'approche par questionnaire sur l'itinéraire Mâcon-Lyon-Vienne concernera :

- les voyageurs attendant sur les quais de gares,
- les voyageurs qui sont dans les trains.

L'approche par entretien concernera les acteurs mobilisés par et dans le projet (SNCF, Communauté urbaine, syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (Sytral), etc.).

Cette recherche vise plusieurs objectifs :

- une connaissance des pratiques de déplacement,
- une connaissance des motifs de déplacement,
- une connaissance des fréquences de déplacement par voyageur,
- des données statistiques qualifiant les voyageurs,
- une connaissance de l'impact de cette liaison au regard des gaz à effet de serre,
- appréhender l'éviction des véhicules individuels.

In fine, il s'agira de proposer une méthodologie de qualification des impacts des déplacements dans le cadre du projet Real. Il s'agira, également, d'envisager les modalités de transposition de cette méthodologie à d'autres itinéraires.

Cette étude sera confiée au laboratoire Equipe développement urbain (Edu) qui est un laboratoire de recherche de l'Institut national des sciences appliquées (Insa) de Lyon. Ses thèmes de recherche portent sur les croisements entre l'ingénierie et la sociologie urbaine. Cette étude fera l'objet d'un contrat de recherche et de développement d'une durée de un an.

Différentes raisons plaident pour ce choix du laboratoire Edu de l'Insa de Lyon :

- il rassemble les compétences voulues (connaissances techniques et appréhension des modifications de comportements induites par les politiques urbaines),
- il dispose des études préexistantes lui permettant d'avoir un accès plus rapide aux informations.

La mission s'organisera autour d'un budget de 16 140 € TTC pour l'année 2008, qui financeront les éléments suivants :

- analyse de l'enquête ménage déplacements et des données de fréquentation de la SNCF (février-juin 2008),
- élaboration d'un questionnaire à destination des usagers de la ligne Mâcon-Lyon-Vienne (mars 2008),
- administration de ce questionnaire dans les gares de l'itinéraire Mâcon-Lyon-Vienne (avril 2008),
- synthèse et rendu de l'étude (juin-octobre 2008) ;

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle environnement le 15 janvier 2008 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve la mise en œuvre d'une étude sur la quantification de l'impact effet de serre du protocole réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (Real), dans le cadre d'un contrat de recherche et de développement avec l'Institut national des sciences appliquées de Lyon (laboratoire Etude développement urbain (Edu)), d'une durée de un an et pour un montant de 16 140 € TTC.

2° - Autorise monsieur le président à signer le contrat susvisé.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2008 et 2009 - compte 617 800 - fonction 830 - opération n° 102.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,